

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 14 DECEMBRE 2010

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-:-

SOMMAIRE

Adoption du procès verbal du 09 novembre 2010	4
II – AFFAIRES FINANCIERES	5
II.1 Décision modificative n°4 – Budget 2010	5
III – Affaires sociales	6
III.1 Convention d’objectifs et de financement avec la CAF de Douai pour la prestation de service ALSH.	6
III.2 Demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF de Douai pour l’accueil d’enfants différents.	7
III.4 Renouvellement de la convention avec la CAF pour le Relais d’Assistants Maternelles.....	8
III.3 Demande de subvention d’investissement auprès de la CAF de Douai pour le réaménagement de la cuisine du local Faidherbe.....	11
V – JEUNESSE ET SPORTS	12
V.1 Subvention exceptionnelle au Karaté Club de Sin-le-Noble.....	12
VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS	12
VII.1 Déclassement d’une partie de l’impasse Barbier dans le domaine privé communal.	12
VII.2 Convention pour la prise en charge de l’entretien et du contrôle des installations d’assainissement par la Communauté d’Agglomération du Douaisis (CAD).....	14
VIII – AFFAIRES SCOLAIRES.....	16
VIII.1 Avenant à la convention Timp@ass du 06 avril 2010.	16
VIII.2 Convention Timp@ass 2011 entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.	16
X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION	17
X.1 Rencontres d’auteurs – Contrat.	17
X.2 Saison théâtrale 2010/2011 - Contrats.....	18
X.3 Cirque Educatif - Convention.....	18
XI – PERSONNEL COMMUNAL.....	19
XI.1 Augmentation du nombre d’heures de postes d’assistants spécialisés d’enseignement artistique à temps non complet spécialités saxophone et trompette. .	19
XI.2 Création d’un poste d’attaché territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2011.	20
XI.3 Création d’un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2011.....	20
XII – DIVERS	21
XII.1 Groupement de commandes pour la télétransmission des actes administratifs et la dématérialisation des procédures.	21
XII.2 Modification des commissions municipales.....	21
XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES	23
XII.3 Motion pour s’émouvoir de la fermeture du Consulat d’Italie à Lille.....	26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2010 à 18 HEURES 30
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X	Pouvoir à D. POULAIN		
CAMPISANO Vincent	X		Arrivée pendant le point II-2	
POULAIN Daniel	X			
CORDONNIER Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X			
REANT Philippe	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X			
JOUVENEZ Frédéric	X			
MILETTO Anna Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à D. CORDONNIER		
DUMONT Andrée	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Ph. REANT		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence		Pouvoir à R. MARIE		
MASCLET Robert	X			
HOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X	Pouvoir à A.M. MILETTO		
BEHAGUE Jean-Marie	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J- François	X	Arrivé avant le point3		
LALART Stéphanie	X			
JUPIN Corinne		Pouvoir à S LALLART		
WIDIEZ Daniel				X
MASCLET Johanne	X			

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer la séance.

D'abord, bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Nous allons désigner la secrétaire de séance et je vous propose la candidature de la benjamine, qui est Laurène Watrelot-Huret.

Avant de procéder à l'appel, suite à la démission de Franck Dernoncourt, j'accueille Johanne Masclat, de la liste Union pour Sin-le-Noble qui intègre le Conseil Municipal. Tout d'abord, Madame Masclat, bienvenue parmi nous, vous intégrez pour la première fois le Conseil Municipal. Madame Masclat, je ne vais pas donner votre âge, je vais simplement indiquer que vous êtes la suivante de liste et, du fait de la démission de Franck Dernoncourt, vous êtes amenée à intégrer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal étant réputé complet, Laurène tu peux procéder à l'appel nominatif.

Mme WATRELOT : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous- (Appel)-

M. LE MAIRE : Quelques informations avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour. Tout d'abord, le calendrier prévisionnel des Conseils Municipaux ordinaires pour l'année 2011 :

- La première séance : le mardi 08 février, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, toujours à la même heure, 18h30.
- Ensuite le 29 mars, pour le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011. Alors nous parlons d'éventualité de reporter, c'est l'Etat qui annonce la possibilité de reporter, fin avril, le vote du budget, car il est possible que l'Etat rencontre des retards de notification des bases d'imposition, c'est une éventualité. Aujourd'hui, nous prévoyons le 29 mars et nous verrons, d'ici le mois de mars, effectivement, si l'Etat est très en retard sur ses bases.
- Le mardi 17 mai.
- Le vendredi 1^{er} juillet, puisque le mardi qui précède, il y a la course cycliste, donc la mairie est fermée, le centre-ville est inaccessible avec remise des prix à la salle des fêtes ; nous reportons le Conseil Municipal au vendredi 1^{er} juillet.
- Le mardi 20 septembre.
- Le mardi 08 novembre.
- Le mardi 13 décembre.

Effectivement, ces Conseils Municipaux Ordinaires peuvent être amendés de Conseils Municipaux Extraordinaires.

Si jamais il y a des urgences, il y aura des Conseils Municipaux Extraordinaires.

Ensuite, dans la décision directe n°125 en fin de votre dossier, il y a une erreur de frappe. Il faut lire « Marché à procédure adaptée concernant le Projet de Rénovation Urbaine : Mission Géotechnique pour la création des voiries d'un montant de 3 499.00 € HT soit 4 184,80 € TTC » et non 24 628,08 €.

L'erreur est très grossière 4 184,80 € TTC.

Vous trouverez également deux motions (je crois qu'elles ont été mises sur table), une pour le soutien aux salariés d'INGERSOLL-RAND et la seconde contre la fermeture du Consulat d'Italie à Lille.

En fin de séance, je vous invite à prendre le verre de l'amitié, puisque c'est la dernière séance de l'année et j'invite le public à participer à ce pot de l'amitié, également.

Et il n'y a pas de question orale. Il y aura quelques informations en fin de Conseil, sur différents points.

Adoption du procès verbal du 09 novembre 2010

M. LE MAIRE : Je vous propose de commencer le premier point à l'ordre du jour, qui concerne l'approbation du PV du Conseil Municipal du 09 novembre 2010.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Aucune remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – AFFAIRES FINANCIERES

II.1 Décision modificative n°4 – Budget 2010

M. LE MAIRE : Affaires financières, Philippe ?

M. REANT : Bonsoir à tous.

Il s'agit de la décision modificative n°4 du budget 2010, c'est la quatrième de l'année et la dernière, bien sûr.

En investissement : 40 237 € sont prélevés des dépenses imprévues, pour prévoir des crédits complémentaires aux comptes :

- 1641 pour la prise en compte du capital complémentaire, 17 655 €, à régler du fait de la capitalisation de l'indemnité différentielle, suite à la renégociation des deux emprunts toxiques à la Caisse d'Epargne.
- 202 pour la prise en compte des frais de géomètres pour les documents établis, en 2009, pour le reclassement dans le domaine public de 35 voies pour 110 hectomètres.
- 2118 pour le paiement de la parcelle acquise à PARTENORD, afin de créer une voirie de passage près de l'école Salengro. Prise de possession anticipée à l'époque et régularisation de la vente cette année.

En fonctionnement, nous prélevons 2 711 € des dépenses imprévues, pour combler l'insuffisance des prévisions sur le compte 6554, qui regroupe les contributions aux organismes intercommunaux. Au SICAEI, la cotisation a progressé de 0,15 € par habitant en 2010. Cela concerne aussi les eaux, assainissement. Le contentieux eaux pluviales a été réglé sur 2008 et 2009, ne reste que la cotisation au prorata des ouvrages liés aux eaux pluviales. Et pour le SIRFAG, la participation d'effort de redressement demandé aux communes membres a été maintenue en 2010, ce qui a permis à l'organisme de se redresser à fin 2010.

Il vous est proposé de voter cette décision modificative n°4 au budget de la ville.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des remarques sur cette dernière modification de l'année ?

Madame Lalart ?

Mme LALART : Quelques petites questions, s'il vous plaît.

En ce qui concerne les 17 655 € de remboursement des emprunts, si je ne me trompe, cette renégociation a eu lieu en janvier 2010 ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme LALART : Alors, pourquoi n'avoir pas prévu au budget primitif ?

M. REANT : C'est l'ajustement, nous avons reçu les factures et cela est l'ajustement exact au compte.

Nous ne tombons pas toujours « pilepoil » avec ces personnes-là.

Mme LALART : Et simplement, quelques autres précisions.

Est-ce que vous avez les montants de cotisations au SICAEI, au SIRFAG et à la CAD, pour les eaux pluviales, s'il vous plaît ?

Nous voyons les augmentations, mais est-ce que nous pourrions avoir les montants précis, s'il vous plaît ?

M. REANT : Ils sont au budget.

M. LE MAIRE : Nous pouvons les ressortir – (projection des données sur écran)

Le SICAEI, réalisé en 2008 : 25 708 €, réalisé en 2009 : 25 320 €, réalisé en 2010 : 27 855,30 €.

Notre participation pour le SICAEI est au prorata du nombre d'habitants, 16 882 habitants.

Ensuite, nous avons parlé du SIRFAG. Réalisé 2010 : 96 519,84 €.

Eau et assainissement, ça, c'est la Vallée de la Scarpe, donc ça n'existe plus, puisque le Syndicat Scarpe Aval a été dissout et ça a été repris en partie par la CAD et l'autre partie, par le syndicat du côté du Valenciennois, pour la partie Lallaing.

Je vais quand même profiter de cette page financière pour un démenti, car j'ai lu, dans la déclaration du bulletin municipal concernant le groupe UNION POUR SIN-LE-NOBLE, je lis, c'est paru dans le bulletin municipal de Sin-le-Noble qui a été distribué toutes boîtes ce mois-ci : « *La fin de l'année 2010 approche et c'est le moment de faire le point, il est fort probable que le taux de réalisation des investissements prévu au budget 2010 restera inférieur à 50 %, avec, en corolaire un faible taux de couverture des subventions escomptées, et le Maire vient d'emprunter à nouveau 2 M€...* »

Simplement pour démentir ce qui a été écrit, en terme de dépenses : total des prévisions : 9 525 000 €, total mandaté : 5 073 000 €. Total du reste à engager : 1 711 000 €. Ce qui nous fait 71,23 % qui ont été payés, qui sont et/ou engagés.

En recettes, total des prévisions : 9 525 000 €, total encaissé : 4 685 000 €, reste à encaisser : 853 000 €. Ce qui nous fait un montant de 5,5 M€ et quelques, ce qui représente 58,15 % des recettes.

Nous n'avons emprunté que 2 M€ sur les 3,45 M€ prévus.

Nous utilisons une ligne de trésorerie qui coûte beaucoup moins cher en intérêts, plutôt que de faire un emprunt en début d'année, effectivement, et pour des investissements qui ne seraient, en partie pas réalisés, ou pas du tout.

C'est la ligne de conduite que nous avons prise.

Nous faisons des emprunts au plus juste et nous utilisons une ligne de trésorerie, au fur et à mesure de l'année, ou au fur et à mesure des dépenses, et à moindre coût.

C'est notre stratégie.

Nous en sommes plutôt à 71,23 % et cela, quand je donne ce chiffre, c'était au 24 novembre. Nous sommes le 14 décembre, nous sommes certainement plus avancés dans ces chiffres, et non pas inférieurs à 50 %.

Je ne sais pas comment le calcul a été fait pour cet édito, mais je tenais à rectifier le tir sur le niveau des investissements des dépenses et des emprunts réalisés.

Je vous propose de voter sur la décision modificative n°4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention : 4.

ADOPTE

III – Affaires sociales

III.1 Convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Douai pour la prestation de service ALSH.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au point suivant, qui concerne les affaires sociales.

Véronique ?

Mme LEGRAND : Bonsoir à tous.

Premier point : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ».

Dans le cadre de sa politique d'actions sociales, la Caisse d'Allocations Familiales de Douai valorise, auprès de gestionnaires, l'accueil des enfants dans les structures de loisirs sans hébergement, par le versement d'une prestation de service « accueil de loisirs ».

La convention signée pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 étant arrivée à expiration, la CAF nous propose une nouvelle convention d'objectifs et de financement pour trois nouvelles années.

Dans cette convention, la municipalité s'engage à fixer un tarif des familles basé sur une facturation à l'heure pour l'accueil péri scolaire, tandis que l'accueil extra scolaire (accueil collectif de mineurs) est basé par l'acquittement d'un forfait.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2011 et expirera le 31 décembre 2013.

Il vous est donc proposé d'autoriser :

- la poursuite de la gestion de ce service offert à la population (garderie périscolaire et les ALSH été et mercredi, samedi et petites vacances scolaires).
- Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rattachant.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

Une convention avec la CAF.

Oui, Roger ?

M. MARIE : J'ai une question sur l'incidence, pour les familles, du tarif qui sera basé sur une facturation à l'heure pour l'accueil périscolaire.

Mme LEGRAND : En fait, nous avons eu l'occasion précédemment, de Cécile pour ce qui est de la garderie périscolaire et moi pour ce qui est des accueils de loisirs, nous avons fait passer une délibération avec un vote de tarif.

Pour l'accueil périscolaire, Cécile Demarecaux avait fait voter un tarif à l'heure et, en fait, nous, au niveau du Centre Social, nous travaillons au forfait mensuel. Et donc, les tarifs ne changent pas.

En fait, cette convention nous permet, par rapport aux effectifs déclarés au niveau de la CAF, d'avoir une prestation de services, c'est-à-dire d'avoir une subvention de la CAF pour que les activités puissent tourner.

Cela ne changera rien pour les familles.

La convention est arrivée à échéance au 31 décembre et, là, c'est une reconduction à partir de 2011, mais il n'y a rien qui change.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce conventionnement ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci, vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.2 Demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF de Douai pour l'accueil d'enfants différents.

M. LE MAIRE : Le point suivant, une demande de subvention auprès de la CAF.

Mme LEGRAND : Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, les centres sociaux sont amenés à accueillir des enfants présentant un handicap reconnu ou des difficultés de comportement.

Pour garantir un accueil de qualité à destination de ces enfants, la ville souhaite renforcer la qualification des équipes d'animation.

La Caisse d'Allocations Familiales, dans sa politique d'actions sociales, valorise et encourage ce type d'action par un soutien financier.

Il vous est donc proposé de déposer, auprès de la CAF de Douai, un dossier de demande de subvention pour une action de renforcement par un effectif spécialisé. Cette action est évaluée à 13 837 €, pour laquelle une subvention de fonctionnement de l'ordre de 60 % minimum, soit 8 300 €, pourrait être obtenue.

M. LE MAIRE : Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui, nous pourrions savoir ce dont il s'agit comme formation ?

Mme LEGRAND : C'est une formation type assistant de vie, ce que nous appelons les assistants de vie scolaire.

En fait, c'est un soutien en moyen humain complémentaire, pour aider à l'encadrement de ces enfants différents, et c'est financé par la CAF.

Il y a eu un travail réalisé avec Madame Demarecaux et le service du pôle social, et nous nous sommes rendu compte qu'à Sin-le-Noble, nous accueillons une dizaine d'enfants différents et nous allons demander des moyens complémentaires pour pouvoir les accompagner tout au long de leur vie quotidienne dans nos structures, qu'elles soient scolaires ou de loisirs.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Oui, j'entends bien.

Les AVS je connais, je ne savais pas qu'il y avait une formation spéciale pour les AVS.

Mme LEGRAND : En fait, il y a des perfectionnements pour l'accompagnement et l'encadrement des enfants handicapés.

M. CHOTIN : Je pense que les handicaps sont légers, ce ne sont pas des personnes en grandes difficultés.

Mme LEGRAND : En fait, notre volonté est de s'adapter à toutes les problématiques.

Nous avons des enfants autistes dans les ALSH, mais nous pouvons aussi avoir des enfants myopathes.

Nous essayons de mettre les moyens humains pour pouvoir intégrer tous les enfants différents.

Mme DEMARECAUX : Les AVS, c'est uniquement sur le temps scolaire.

Sur la commune de Sin-le-Noble, pour l'instant, nous n'avons pas des AVS sur le temps non scolaire, c'est-à-dire temps périscolaires, donc pause méridienne et accueil périscolaire.

Il y a une réflexion qui a été faite, puisque la loi 2005 sur le handicap nécessite que tous les enfants en situation de handicap soient intégrés au niveau de l'école et nous allons même plus loin, pour qu'ils soient accueillis, aussi, dans les ALSH.

Il y a une réflexion qui était commune. Dans quelque temps, nous verrons certainement des demandes de subventions pour justement former le personnel de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire.

M. VAN NIEUWENHUYSE : J'allais abonder, en disant que la ville de Sin-le-Noble a déjà, depuis beaucoup d'années, même avant que je ne sois là, accueilli des enfants qui étaient en difficulté et même qui étaient refusés (je tiens à le dire), pour lesquels nous mettions des dérogations, car ils étaient refusés dans d'autres CLSH dans d'autres villes. Et ils étaient, ici, accueillis à Sin-le-Noble, car nous ne trouvions pas normal, même s'ils habitaient une autre ville, qu'ils ne puissent pas avoir des vacances comme tout le monde et cela s'est toujours bien passé, en plus.

M. LE MAIRE : Absolument.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.4 Renouvellement de la convention avec la CAF pour le Relai d'Assistances Maternelles

Mme LEGRAND : Le troisième point, c'est un renouvellement d'agrément pour le Relais d'Assistantes Maternelles, également avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Relais d'Assistantes Maternelles existe au sein de la commune depuis 2005. Il fonctionne sur la base d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de Douai.

Le deuxième renouvellement arrivant à expiration au 31 décembre 2010, il convient de réitérer notre engagement auprès de la CAF.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Douai, la demande de renouvellement de l'agrément du Relais d'Assistantes Maternelles, pour la période allant de 2011 à 2013 et à signer toutes les pièces qui en découleront.

M. LE MAIRE : Vous avez remarqué que nous sommes passés du point trois au point quatre.

Ce que je vous propose, c'est de voter pour le point quatre et de revenir sur le point trois.

Est-ce que vous avez des questions sur le renouvellement de l'agrément des Relais d'Assistantes Maternelles ?

Josyane ?

Mme BRIDOUX : Nous avons évoqué, dans un précédent Conseil Municipal, le taux de subventionnement, notamment d'un poste. Est-ce qu'il a été diminué ou est-ce qu'il est toujours conforme à ce qu'il était au départ ? Cela est la première question.

Et la deuxième question, j'ai vu dans un article, qu'il y avait une espèce de compte rendu de l'activité et ce sont bien six assistantes maternelles qui fréquentent, si j'ai bien compris ?

Mme LEGRAND : Le Relai d'Assistantes Maternelles, en fait, il y a un poste qui est financé effectivement pour venir accompagner les familles qui recherchent une assistante maternelle, qui veulent être accompagnées aussi, car, en fait, une famille qui recherche une assistante maternelle, à un moment donné, elle va devenir aussi employeur.

En fait, il y a un certain nombre de choses à découvrir, à gérer, et ensuite tout le temps du mode de garde et, effectivement, le poste de la personne qui est coordinatrice sert à accompagner toutes les familles, mais également à accompagner les assistantes maternelles et leur donner la possibilité de se réunir tous les lundis matins à l'espace Pierre Perret, et également d'organiser des sorties et diverses activités, en partenariat bien évidemment et selon leurs besoins, leurs attentes et leurs demandes.

.../...

Mme LEGRAND : Je n'ai pas la réponse, mais je pourrai te la donner ultérieurement.

Mme BRIDOUX : Il y avait bien, de la part de la CAF, la volonté de diminuer le taux de subventionnement. Ma question était : est-ce que c'est déjà effectif ou est-ce que c'est dans un futur ?

M. LE MAIRE : Jean-François.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je vais encore abonder, mais au niveau de la fréquentation par les assistantes maternelles puisqu'en fait c'était au moment où le Département s'occupait pas mal des assistantes maternelles, le Département a laissé les assistantes maternelles à un certain moment et a donc demandé des volontaires pour s'occuper des assistantes maternelles, c'est ce que la ville de Sin-le-Noble a fait et nous avons été, nous, ici à Sin-le-Noble, le premier réseau d'assistantes maternelles officiel.

Il y a des assistantes maternelles qui participent à des activités, mais ce n'est pas un engagement, c'est ouvert à l'ensemble des assistantes maternelles et elles viennent ou elles ne viennent pas.

Six assistantes maternelles, je crois que c'est un jour bien précis.

Il peut très bien y en avoir dix un jour, deux l'autre jour.

Quant à votre question, là, par contre, je n'en sais rien.

Je ne peux pas vous dire si cela a baissé ou pas, il faut espérer, ça va sûrement augmenter.

Mme LEGRAND : Et en même temps, il faut savoir qu'une assistante maternelle, quand bien même elle aurait la volonté de venir participer au réseau d'assistantes maternelles, et donc à la demi-journée d'activités, il faut que tous les employeurs que sont les parents qui donnent à garder leurs enfants à cette assistante maternelle, donnent autorisation à l'assistante maternelle de sortir les enfants de la maison et de transporter les enfants.

Ce qui fait que, parfois, vous avez des assistantes maternelles qui ont l'accord d'un certain nombre de parents des enfants qu'elles gardent, mais il suffit qu'il y ait un parent, parmi les enfants, qui refuse à l'assistante maternelle de sortir et de transporter l'enfant, pour que l'assistante maternelle ne puisse pas sortir de chez elle avec les enfants, avec l'ensemble des petits.

M. LE MAIRE : Benjamin ?

M. DUPONT : Est-ce que la liste des assistantes maternelles est à jour ?

Mme LEGRAND : La liste d'assistantes maternelles n'est pas forcément à jour.

Le problème, c'est que ce n'est pas à la commune de Sin-le-Noble de mettre à jour la liste des assistantes maternelles, c'est le Conseil Général, et donc la Direction Territoriale de Douai, qui doit donner information sur la liste complète et à jour des assistantes maternelles.

En fait, nous n'avons aucun pouvoir sur le droit d'agrément ou non, c'est le Conseil Général qui donne l'agrément et c'est le Conseil Général qui distribue la liste et, effectivement, parfois, il y a des assistantes maternelles, par exemple, qui sont à la retraite et tant que le Conseil Général ne donne pas information à la commune que l'assistante maternelle a cessé son activité, ce n'est pas la coordinatrice RAM qui peut décider de la rayer de la liste.

Nous avons plus de cent assistantes maternelles répertoriées, mais elles ne sont pas cent sur le territoire.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le réseau RAM ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III.3 Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF de Douai pour le réaménagement de la cuisine du local Faidherbe

M. LE MAIRE : Nous allons revenir au point 3.

Mme LEGRAND : Excusez-moi, je suis allée un peu vite.

Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Douai pour l'équipement de la cuisine du local Faidherbe.

La cuisine du centre social Faidherbe accueille les secteurs jeunesse et adultes des centres sociaux, ainsi que les associations.

Cet espace cuisine est utilisé chaque jour de la semaine dans le cadre d'ateliers cuisine, mais aussi de plus en plus dans le but de couvrir des événements municipaux de grande importance.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des utilisateurs, en matière d'hygiène et de sécurité, il est nécessaire de réaménager la cuisine et de l'équiper de meilleure manière.

Il vous est donc proposé, afin d'envisager le réaménagement de cette cuisine :

De solliciter le subventionnement de la CAF de Douai, qui pourrait couvrir 40 % minimum des dépenses envisageables, soit 10 218 €, dépenses qui sont estimées à 25 545 € HT (réfection électrique, achat de matériel et mobilier).

L'obtention de financement conditionnera la réalisation de cet aménagement.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur cette délibération ?

Mme Lalart ?

Mme LALART : Une petite précision, pourriez-vous nous citer les exemples d'événements municipaux de grande importance, s'il vous plaît, qui sont faits dans cette cuisine ?

M. LE MAIRE : Il y a eu, par exemple, la signature de la convention du 12 juillet avec l'ANRU, le forum, les vœux, les jumelages...

C'est bien entre dix et douze par an.

Il y a bien une couverture de dix à douze événements par an qui sont réalisés par le secteur adulte cuisine.

Benjamin ?

M. DUPONT : Il y a eu également la réception des maisons fleuries.

M. LE MAIRE : Exact.

Effectivement, nous avons accentué la demande vis-à-vis de ces ateliers et c'est une bonne chose, puisqu'ils les font très bien d'ailleurs, et c'est très bon et le service est impeccable.

Rien à dire, et je trouve que le réaménagement de cette cuisine est indispensable.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

V.1 Subvention exceptionnelle au Karaté Club de Sin-le-Noble.

M. LE MAIRE : Là, cela concerne le sport.
Vincent ?

M. CAMPISANO : Une subvention exceptionnelle demandée pour le Karaté Club de Sin-le-Noble, le KCS.

Le Karaté Club de Sin-le-Noble est un jeune club, qui date du 1er juillet de cette année, qui souhaite prouver ses capacités et être reconnu par la ligue de karaté.

Pour cela, il organisera, à Sin-le-Noble le 13 février 2011, les championnats régionaux de combats seniors.

Afin d'aider au bon déroulement de cette grande manifestation, il vous est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

La dépense en résultant sera imputée au crédit disponible, à l'article 6748.

Je tiens à préciser, avant que l'on me pose la question, que le club est actuellement composé de 41 licenciés.

L'ancien club comptait 41 licenciés également, sur trois communes.

Celui-ci compte 41 licenciés sur la seule commune de Sin-le-Noble.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, en même temps, pour vous demander de participer, je demande à tous les élus de participer, le samedi 18 décembre, où il y aura le passage des ceintures pour ces 40 jeunes, avec des démonstrations et un goûter de Noël.

Le samedi 18 décembre de 14h à 16h au complexe Jean Mercier.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – TRAVAUX DE VOIRIE, URBANISME, BATIMENTS

VII.1 Déclassement d'une partie de l'impasse Barbier dans le domaine privé communal.

M. LE MAIRE : Les points suivant concernant les travaux et urbanisme.

Daniel ?

Ce que je vous propose, c'est d'avoir une explication de la délibération par Daniel Cordonnier et, ensuite, vous exposer le projet de réaménagement de GALOIS BARBIER.

M. CORDONNIER : Bonsoir tout le monde.

Déclassement d'une partie de l'impasse Barbier dans le domaine privé communal.

La SAS BARBIER GALOIS, désormais intégrée au groupe GALLOO, a émis le souhait d'acquérir une grande partie de l'impasse Barbier, classée actuellement dans le domaine public communal, dans le but d'intégrer ce terrain dans l'exploitation de la Société BARBIER GALOIS et de déplacer « le centre de gravité » de l'activité du site, en l'éloignant des riverains les plus propres, sachant que cette impasse ne comporte plus d'habitations utilisées.

Les habitations étaient habitées par du personnel et, maintenant, toutes les maisons sont vides.

En accompagnant ce recentrage de l'activité par plusieurs mesures techniques de protection acoustique, dont le dimensionnement est en cours, la Société veut réduire significativement les nuisances sonores auprès des riverains, avec lesquels plusieurs réunions de concertation ont eu lieu.

Avant de procéder à la vente du terrain représentant une surface de 827 m², il importe de lancer une procédure comportant une enquête publique, qui n'est pas obligatoire, mais que nous avons tenu à faire, visant à déclasser une partie de la voirie dans le domaine privé communal, que la partie du tuyau eaux pluviales en tant qu'accessoire de la voirie (tuyau DN300), puisqu'il sert à la réceptionner.

Quant au réseau concernant la partie collecte et transport des eaux usées, il est du ressort du service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Douai.

Il vous est proposé :

- d'affirmer l'engagement de la ville de procéder, dans les meilleurs délais, après enquête publique, au déclassement d'une partie de l'impasse Barbier du domaine public au profit du domaine privé communal, et, ce, conformément au plan d'arpentage dressé par la SCP BOURGOGNE – BEAUCAMPS, Géomètres-Experts.
- de décider, ensuite, la vente du terrain à l'issue de la procédure de déclassement, à la SAS BARBIER GALOIS, sur la base du prix de vente déterminé par le Service des Domaines, les frais de géomètre et de notaire étant supportés par l'acquéreur. L'estimation domaniale est de 4 135 € pour 827 m² concernés et le prix des opérations de géomètre est de 885,04 €.

Vous avez le plan au verso et sur écran.

Vous avez un petit rectangle rentrant dans la rue, après les deux-trois bâtiments, c'est un transformateur, ça commence juste après, jusqu'au bout de l'impasse.

M. LE MAIRE : Vous avez, à droite, l'avenue des Fusillés.

Ce que je propose, avant de voter, c'est de présenter le projet.

Ça c'est le projet, c'est une vue d'ensemble, bien sûr, et qui consiste à supprimer l'ensemble des habitations et bâtiments situés dans l'impasse, la partie qui va être rétrocédée, bien sûr, de concentrer les activités sur la partie Sud-Est du site ; la grue POCLAIN (pour ceux qui connaissent le site) sera supprimée. La grue SERAM sera déplacée vers la Cisaille.

Il y aura également la création d'un nouveau bâtiment de stockage de 20 m sur 30 pour une hauteur de 8 m et il y aura la création d'un mur antibruit à environ 30 m des limites de propriété des habitations.

En fait, un mur antibruit sur toute la partie côté habitations et jardins, mais pas du côté chemin de fer de 6 m de haut.

Pour réaménager, pour réorganiser ce site et diminuer fortement les nuisances, la Société a besoin d'obtenir la partie de l'impasse Barbier qui, franchement, aujourd'hui, était inutilisée. Il n'y a plus aucun riverain dans cette rue.

C'est une entreprise qui emploie 14 personnes, de mémoire et la Société GALLOO injecte, de mémoire, 2 M€ en investissement, pour réaménager ce site.

Il y a eu 11 réunions, dont 6 avec les riverains, depuis décembre 2009 et il y a eu deux visites de site à l'extérieur avec les riverains.

Il y a bien sûr eu des discussions avec la Direction concernant l'aménagement et les dispositions. Evidemment les conditions qui seraient apportées, notamment dans le cadre de la rétrocession de l'impasse Barbier : avoir des garanties sur la diminution des nuisances.

La dernière réunion avec les riverains a eu lieu il n'y a pas très longtemps, d'ailleurs, le 06 décembre GALOIS, a présenté le projet dans son intégralité, a pris en compte les souhaits des habitants, a fait la démonstration effectivement théorique, bien sûr, du bruit, mais la visite des sites à l'extérieur nous a permis et a permis aux riverains de s'assurer qu'il y aura bien une baisse acoustique du bruit.

Voilà le projet de GALOIS BARBIER ou GALLOO.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de déclassement de l'impasse Barbier ?

La date de début des travaux, Daniel ?

M. CORDONNIER : Si tout va bien, en avril, puisque là nous attendons l'enquête publique qui durera 15 jours, ensuite il y aura les dépôts de permis de démolir et de construire, et nous nous donnons environ 2 mois pour pouvoir donner l'autorisation de pouvoir commencer les travaux et fin des travaux prévue fin d'année.

M. LE MAIRE : Les riverains sont pressés, sont dans l'attente de ces travaux.

M. CORDONNIER : Maintenant, les riverains sont en effet très pressés.

M. LE MAIRE : Très bien.
Jean-Marie ?

M. BEHAGUE : Est-ce qu'il y a eu des mesures annoncées au niveau des nuisances sonores possibles, c'est-à-dire les nuisances sonores actuelles et, étant donné les travaux envisagés, est-ce qu'il y a une amélioration sensible de la nuisance sonore ?

M. LE MAIRE : Oui.

Je suis en train de sortir le dossier, justement une simulation acoustique a été faite par une Société autre que la Société GALLOO, qui est spécialisée dans l'analyse vibratoire et pulsatoire, etc. Ce que je propose, c'est effectivement de pouvoir consulter le rapport, puisqu'il est assez complet, il fait 16 pages.

Les analyses ont été faites à différentes hauteurs du mur antibruit et la baisse est très sensible. Plus nous montons en mur antibruit, ce n'est pas que ça s'atténue de plus en plus, mais arrivé à un niveau, à une hauteur, ça ne sert plus à rien. Ca ne sert à rien, nous n'avons pas grand-chose en diminution de décibels.

Tout a été calculé dans différents points du secteur.

C'est une bonne étude, nous nous sommes appuyés là dessus pour déterminer, effectivement, s'il était opportun de satisfaire la demande de GALOIS BARBIER dans ce projet.

Je vous mets le dossier à disposition

Pas d'autre remarque ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII.2 Convention pour la prise en charge de l'entretien et du contrôle des installations d'assainissement par la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

M. LE PRESIDENT : Daniel, sur le point d'assainissement ?

M. CORDONNIER : Convention pour la prise en charge de l'entretien et du contrôle des installations d'assainissement par la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a conclu un contrat d'affermage « réseau avec la SADE ENF ».

Afin de faire bénéficier la ville de Sin-le-Noble de propositions de prix intéressantes pour les prestations d'entretien et de contrôle de ses installations d'assainissement, la CAD a proposé de signer une convention, dans laquelle sont notamment fixées les conditions suivantes, la ville remboursera les sommes que celle-ci aura réglées pour la commune, à la SADE ENF, pour les entretiens et contrôles de certaines installations d'assainissement dont la ville a la charge.

Un bordereau de prix est prévu à la convention. Ce dernier se décompose en 3 catégories :

Entretien d'ouvrages simples (interventions de curage ponctuel sur le réseau d'assainissement, à l'exclusion de toute intervention dans les bâtiments de toute nature).

Entretien d'ouvrages complexes (interventions systématiques deux fois par an sur les réseaux et leurs annexes, à l'exclusion de toute intervention dans les bâtiments de toute nature).

Entretien des bacs dégraisseurs (il s'agit d'interventions d'entretien et de vidange systématique deux fois par an, y compris le transport, le traitement des produits à la station d'épuration de Douai).

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat susvisée par la durée renouvelable d'un an, à partir du 1er janvier 2011, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée sous un préavis d'un mois.

M. LE MAIRE : Il s'agit simplement d'une convention signée avec la CAD.

Aujourd'hui, la CAD a passé un marché vis-à-vis de l'assainissement et le fait de signer cette convention nous permet de bénéficier de tarifs avantageux pour les interventions nous concernant, dans notre domaine.

A titre d'exemple, à la Nichée il y a des bacs de dégraissage.

La salle des fêtes Henri Martel n'est pas sur le réseau d'assainissement, donc les interventions entreraient dans ce cadre-là.

Il y a certainement d'autres exemples, mais bon... Voilà tout ce qui nous concerne.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette délibération ?

Roger ?

M. MARIE : Pardon, je trouve toujours drôle de voter une convention qui prévoit des prix sans avoir les prix en question.

Un bordereau de prix est prévu à la convention, je veux bien, mais...

M. LE MAIRE : En article 3, nous avons des tarifs à l'unité.

M. MARIE : Oui d'accord, mais par rapport aux prix antérieurs, qu'est-ce que cela représente ? C'est cela que je veux dire.

Nous votons une convention en nous disant que c'est intéressant, nous voulons bien faire confiance, mais en quoi c'est plus intéressant ?

La conclusion, c'est celle-là, c'est que finalement cela vaut le coup.

Je veux bien, mais nous n'en avons pas la démonstration, c'est tout, c'est juste cela.

M. CORDONNIER : D'accord.

De toute façon, avant on payait plein pot, alors qu'ici nous ne ferons qu'une participation.

M. LE MAIRE : Effectivement, les chiffres sont nécessaires, pour comparer entre le fait de signer cette convention et avant, où nous n'avions pas de convention et, effectivement, la commune faisait appel à une société pour intervenir.

Sous réserve de ces données, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII – AFFAIRES SCOLAIRES

VIII.1 Avenant à la convention Timp@ss du 06 avril 2010.

M. LE MAIRE : Cécile, concernant les affaires scolaires, notamment sur les deux conventions Timp@ss ?

Mme DEMARECAUX : Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais a mis en place un dispositif de validation des compétences acquises, lors d'une initiation aux technologies informations et de communication (TIMP@SS).

Par convention, en date du 06 avril 2010, le Greta du Douaisis a confié au Cyber Centre Citoyen de la ville, la réalisation de cette formation en 12 modules regroupés dans un Timp@ss.

Le Greta du Douaisis souhaite, par avenant, prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2010.

Pour chaque module réalisé par l'apprenant et validé par le Greta, la ville percevra une somme de 7 € versée par le Greta.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cet avenant, pour terminer l'année ?

Mme DEMARECAUX : Il n'y a pas eu d'activité du 31 novembre au 31 décembre, c'est simplement administratif.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII.2 Convention Timp@ss 2011 entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.

M. LE MAIRE : Toujours le Timp@ss, Cécile ?

Mme DEMARECAUX : Convention n°3 pour le Timp@ss 2011, entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.

Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais a mis en place un dispositif de validation des compétences acquises lors d'une initiation aux technologies d'informations et de communication.

C'est ainsi que la ville de Sin-le-Noble et le Greta ont passé différentes conventions, depuis novembre 2005, pour la validation des connaissances et la délivrance de l'attestation.

La commune perçoit, pour chaque Timp@ss réalisé dans son Cyber Centre, une indemnité dont le montant forfaitaire est fixé par la convention.

Cette mesure voit sa reconduction pour une nouvelle période allant du 1er janvier 2011 au 31 octobre 2011.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du partenariat jointe à ce projet, entre le Greta du Douaisis et le Cyber Centre Citoyen.

M. LE MAIRE : Le prix est toujours de 7 €.

Mme DEMARECAUX : Sachant que nous avons de moins en moins d'apprenants.
Le Conseil Régional et le Greta, c'est un seul apprenant par session avec 12 modules.

M. LE MAIRE : Oui, Madame Lalart ?

Mme LALART : Je souhaite une précision.

Dans la convention, je crois qu'il y a un petit souci, c'est du 1er janvier 2010 au 31 octobre 2011, à moins qu'elle soit très réactive.

Dans l'article 5 « durée de la convention », c'est bien du 1er janvier 2011 au 31 octobre 2011, je suppose, qui a été rajouté à la main.

M. LE MAIRE : Exact.

Nous le corrigeons d'office.

1er janvier au 31 octobre 2011.

Elle a été signée par le Greta, ce n'est pas grave.

Après cette correction, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X – CULTURE, FETES ET COMMUNICATION

X.1 Rencontres d'auteurs – Contrat.

M. LE MAIRE : Nous passons à culture, fêtes et communication, Marina ?

Mme DABONNEVILLE : Bonsoir à tous.

Il s'agit de passer au contrat des rencontres d'auteurs.

Chaque année, lors du Salon du Livre de Jeunesse de Douai, la bibliothèque de Sin-le-Noble reçoit, en collaboration avec l'association Brouillons de Culture, un auteur et un illustrateur.

Le jeudi 10 février 2011, l'auteur, Nathalie Minne, accueillera deux classes de maternelle, le matin, à la bibliothèque du centre-ville.

Et l'après-midi, ce sera Sandrine Gambart qui rencontrera deux classes de maternelle à la bibliothèque annexe du Quartier Les Epis.

Les rencontres durent une heure par classe et, en conformité avec la charte des auteurs et illustrateurs, ne peuvent dépasser deux heures par demi-journée.

Le coût de l'animation est de 420 €, donc 210 € par demi-journée.

Le repas de Nathalie Minne est pris en charge sur le budget ville, la ligne bibliothèque.

Il vous est proposé de renouveler cette opération des rencontres d'auteurs en 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette convention ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.2 Saison théâtrale 2010/2011 - Contrats

Mme DABONNEVILLE : Il s'agit de passer les contrats pour la saison théâtrale 2010/2011, donc les contrats restants.

A l'occasion de la 18ème édition des « Coups de Théâtre », sont proposés les spectacles suivants :

Aux dates 26, 27 et 28 janvier 2011 : « TICKET », producteur Droit de Cités, montant TTC de 6 944,50 €.

Le 18 février : « ANTIGONE », Association Talia, pour un coût de 4 000 €.

Le 1er avril 2011 : « LA FEMME JUIVE » suivie de « LA POLITIQUE DES RESTES », Association la Lanterne, pour un montant de 1 500 €.

Le 15 avril 2011 : « C'EST PAS NOUS », Comédie de Picardie, pour un montant de 4 747 €.

Les éléments, techniciens son et lumière, la restauration, l'hébergement, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville, selon les conditions de chaque contrat.

Il vous est proposé :

- d'organiser la diffusion des spectacles précisés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

M. LE MAIRE : Merci Marina.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette programmation ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

X.3 Cirque Educatif - Convention

Mme DABONNEVILLE : Le Cirque Educatif comme tous les ans, il s'agit de passer la convention et les contrats.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Sin-le-Noble accueillera du 31 janvier au 10 mars 2011, comme chaque année, Place du Cirque, le Cirque Educatif, pour des représentations au profit des scolaires et ALSH, des Comités d'Entreprise et de deux spectacles pour tous publics.

L'association « Cirque Educatif » a sollicité le soutien de la ville, par la mise à disposition de personnels techniques, à savoir deux agents communaux et cinq personnes recrutées auprès de l'association Emploi Solidarité Service, ainsi que divers matériels, comme elle le fait tous les ans.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le soutien de la ville à l'accueil du Cirque Educatif, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les contrats.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette convention avec le Cirque Educatif, qui est habituelle, c'est la même chose tous les ans.

Le Cirque Educatif se déroulera du 31 janvier au 10 mars 2011.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme DABONNEVILLE : Si je peux dire encore quelques mots en culture et fêtes, le marché de Noël ?

M. LE MAIRE : Vas-y.

Mme DABONNEVILLE : Tout simplement, pour remercier publiquement avec l'accord de Cécile, le travail qui a été fait par les services culture, fêtes et services scolaires, car étant donné les conditions météo qu'il y avait eu ce week-end-là, il y a quand même plus de 250 enfants qui sont venus pour défiler au lampion. Nous y étions, Anne-Marie, Cécile et moi-même et il est vrai qu'ils ont été formidables.

Malheureusement, dans la presse, j'ai eu l'occasion d'en faire la remarque à David, ce qui apparaissait en gros titre, c'était le mécontentement des commerçants, mais je crois que la participation en masse des élèves était vraiment à mettre à l'honneur.

Voilà, c'est pour cela que je voulais en toucher deux mots, merci.

M. LE MAIRE : Merci Marina.

XI – PERSONNEL COMMUNAL

XI.1 Augmentation du nombre d'heures de postes d'assistants spécialisés d'enseignement artistique à temps non complet spécialités saxophone et trompette.

M. LE MAIRE : Ce point concerne le personnel communal.

Là, il s'agit de l'école de musique, notamment des professeurs de musique.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves dans certaines disciplines, il vous est proposé de réajuster le nombre d'heures des enseignants titulaires déjà en place : saxophone et trompette.

Le poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet saxophone est porté à 12 heures au lieu de 11, une heure en plus.

Le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet trompette est porté de 5 à 6 heures, également une heure.

Je vous propose de valider ces augmentations d'horaires, compte tenu du nombre d'inscriptions à la rentrée de septembre et de créer, puisqu'effectivement il faut créer le poste, car il y en a un qui va passer à 12 heures à partir du 1er janvier 2011 et le second à 6 heures hebdomadaires, bien sûr, à compter du 1er janvier 2011.

Si vous voulez des informations sur l'école de musique, je crois que j'ai pris ce qu'il fallait.

Il y a 337 personnes inscrites à l'école de musique depuis la rentrée.

Vous savez que depuis peu, il y a la chorale qui a intégré la ville, puisqu'avant c'était une association. Elle fait partie intégrante de l'école de musique et à la Chorale « à Clairevoie », ils sont un peu plus d'une soixantaine.

62 personnes ont intégré la Chorale à Clairevoie.

L'harmonie municipale, ils sont 61.

Un effectif, effectivement, qui va en augmentation d'année en année et qui nécessite un ajustement des heures de professeurs.

C'est une école qui marche très bien, de bonne qualité.

Pour celles et ceux qui fréquentent et qui assistent aux différents concerts, ils peuvent en témoigner.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ?

Cela dit, en passant, il y a un concert de Noël à 20h00, il me semble, vendredi de cette semaine, à l'Église Saint Martin

Il y aura différentes prestations de l'école de musique et de la chorale.

Il y aura un medley des différentes disciplines de l'école de musique

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2011.

M. LE MAIRE : Le deuxième point concernant le personnel, consiste à la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à partir du 1er janvier 2011.

Compte tenu du départ en retraite envisagé au service financier, service comptabilité, je souhaite anticiper ce départ pour ce poste clé, préparer justement la succession de la responsable actuelle de ce service.

Et, compte tenu des enjeux financiers de la commune, je rappelle que nous étions en réseau d'alerte il n'y a pas très longtemps, nous nous en sommes sortis avec beaucoup d'efforts, mais les finances sont au plus juste et c'est un secteur qui demande à y travailler, pratiquement au quotidien.

Et aujourd'hui, cela incombe à une personne qui est compétente et qualifiée dans ce domaine.

C'est pour cette raison que je vous propose de créer ce poste d'attaché territorial, en vue d'accueillir la personne à partir du 1er janvier 2011.

Cette personne nous permettra :

- de bâtir une analytique utile à la connaissance du coût des services rendus à la population.
- de mettre en œuvre des outils financiers de type indicateurs, tableaux de bord que nous n'avons pas aujourd'hui, ou, si nous les avons, ils ont été créés par Monsieur Havez, mais cela demande à être consolidé et à être beaucoup plus précis et plus réactif, dans le but de réagir beaucoup plus rapidement.
- d'améliorer la gestion active de la dette et de la ligne de trésorerie.

Et bien sûr, de reprendre à terme la responsabilité du service des finances.

Je rappelle que les enjeux sont importants, les finances sont justes et nous avons deux enjeux majeurs, qui sont la rénovation urbaine et l'EcoQuartier du Raquet.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette création de poste d'attaché territorial à temps complet ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2011.

M. LE MAIRE : Le dernier point concerne la création d'un poste de rédacteur à temps complet, là c'est une promotion.

Je vous propose de passer la personne concernée à un poste de rédacteur à temps complet, tout simplement.

Ce poste n'étant pas disponible, il vous est demandé de le créer.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette création de poste ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII – DIVERS

XII.1 Groupement de commandes pour la télétransmission des actes administratifs et la dématérialisation des procédures.

M. LE MAIRE : Vous avez un projet de délibération qui concerne un groupement de commandes pour la télétransmission des actes administratifs et la dématérialisation des procédures.

C'est une convention qui sera signée entre la ville de Sin-le-Noble, le Centre de Gestion de la Fonction Publique et l'Association des Maires du Nord, à qui nous sommes affiliés d'ailleurs.

En fait, il s'agit, à travers cette convention, de sécuriser des envois de documents administratifs, que ce soit en Sous-préfecture, que ce soit au Trésor Public ou que ce soit à des organismes comme le Centre de Gestion, d'ailleurs.

Il s'agit de sécuriser ces envois dans un premier temps et, ensuite, effectivement, de faciliter la transmission de ces documents, afin de limiter le papier, tout simplement et d'aller plus vite dans les envois.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette convention avec le Centre de Gestion ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 Modification des commissions municipales.

M. LE MAIRE : Le dernier point des divers concerne la composition de différentes commissions.

Je rappelle que Franck Dernoncourt étant démissionnaire, il y a lieu, pour le groupe de l'opposition, de désigner une personne à travers ces commissions.

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Est-ce que c'est gênant de patienter pour le prochain Conseil ?

Nous vous donnerons la liste entre temps.

M. LE MAIRE : Il y a une commission qui est importante, c'est la commission d'appel d'offres.

M. CHOTIN : Oui.

Alors là, nous pouvons peut-être régler le problème pour la commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE : Il y a quand même des compositions, effectivement, où je préfère, car le prochain Conseil Municipal est en février.

M. CHOTIN : En février, oui c'est vrai, tu as raison.

M. LE MAIRE : Nous risquons d'avoir des appels d'offres et des réunions pour la DSM, notamment.

Il y a trois commissions pour lesquelles il faudrait que nous désignions une personne.

Jean-Michel, si tu as besoin de temps, là, quelques minutes...

M. CHOTIN : Ce n'est pas gênant.

La semaine prochaine nous aurons régularisé cela.

M. LE MAIRE : Non, nous sommes obligés aujourd'hui.

M. CHOTIN : Nous sommes obligés pour la commission d'appel d'offres.

M. LE MAIRE : Jean-Michel, nous pouvons interrompre la séance durant quelques minutes, ce n'est pas gênant.
Pour ces trois commissions, ça me semble important, il faut que nous délibérions.

M. CHOTIN : La commission d'appel d'offres et ?

M. LE MAIRE : La loi Sapin et la commission consultative des services publics locaux.

M. CHOTIN : D'accord, il n'y en a pas pour longtemps.
Est-ce que nous pouvons arrêter cinq minutes ?

M. LE MAIRE : Josyane ?

Mme BRIDOUX : Je ne me permettrais pas de parler pour l'opposition, bien évidemment, mais il y a un petit oubli.

Au dernier Conseil Municipal, pour la commission des sports, nous avons changé Maurice Wannepain pour Roger Marie. Je pense que pour préparer ce Conseil, on a dû prendre une ancienne feuille, je tiens à repréciser que nous avons déjà désigné.

M. LE MAIRE : Dans la commission des sports, c'est Roger Marie à la place de Maurice Wannepain.

Mme BRIDOUX : Merci pour lui.

M. LE MAIRE : Jean Michel, si tu as besoin de quelques minutes, nous pouvons suspendre la séance, ce n'est pas gênant, pour désigner la personne dans ces trois commissions.

SUSPENSION DE SEANCE

M. LE MAIRE : La séance reprend.

M. CHOTIN : Merci d'avoir patienté.

Pour ces trois fameuses commissions qu'il faut faire, pour dire de pouvoir fonctionner comme il faut :

- Pour la commission d'appel d'offres, à la place de Monsieur Dernoncourt, nous allons mettre Daniel Widiez.
- Pour la commission consultative des services publics et locaux : Monsieur Daniel Widiez.
- Pour la commission de la loi Sapin : Madame Lalart.

Et le restant, nous vous le communiquerons dès que possible, mais enfin cela n'a pas d'incidence.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII – ETAT DES DECISIONS DIRECTES

M. LE MAIRE : Sur les décisions directes, hormis la n°125 où la correction doit être apportée (sur le TTC notamment), est-ce que vous avez des remarques ou des observations sur les décisions directes ?

Madame Lalart ?

Mme LALART : Sur la décision modificative n°122, s'il vous plaît, concernant l'emprunt à l'euro près, de 291 484 € pour le financement de la construction de la maison de quartier. J'aurais voulu savoir si vous alliez toujours procéder de la même manière pour tous les équipements de l'opération ANRU, avec le même type d'emprunt, c'est-à-dire à taux variables.

M. LE MAIRE : Là-dessus, tout dépend de la situation et des opportunités.

Là, c'est un emprunt Caisse des Dépôts.

Je ne vais pas dire que c'est systématique, tout dépend de l'opportunité.

Ce que je peux vous assurer, c'est qu'il n'y aura pas d'emprunt toxique.

Cela veut dire que nous sommes prudents sur le type d'emprunt.

Nous prenons des emprunts sécurisés et intéressants.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer en **séance d'information**.

Il n'y a pas de question orale.

Je vais passer directement aux motions.

XIV – MOTION INGERSOLL-RAND

En fait, dans les motions, il y a INGERSOLL-RAND, et je voulais effectivement faire le point sur la situation d'INGERSOLL-RAND et c'est Guillaume qui fera la présentation de la motion.

Ce que je propose, c'est de faire le point sur la situation d'INGERSOLL-RAND, vous connaissez tous, et je pense que personne, à ce jour, n'est en mesure de ne pas connaître le site et la situation d'INGERSOLL-RAND et ce qu'on y fait.

Ils étaient en grève depuis 17 jours et l'activité de ce site a repris lundi, c'est tout récent.

Ce que je vais demander, ce sera beaucoup plus simple pour nous, c'est demander aux deux représentants syndicaux qui sont là, de faire le point sur la situation d'aujourd'hui et sur les accords obtenus avec la direction.

Pour donner la parole au public, à ces deux personnes, je ferme la séance et je reviendrai juste après pour que Guillaume nous fasse lecture de sa motion.

FERMETURE DE SEANCE

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude, ce que tu peux faire, c'est peut-être aller voir Jean-Marie Behague et effectivement utiliser un micro.

JEAN-CLAUDE LEFEBVRE (INGERSOLL-RAND): *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, Mesdames, Messieurs, le Comité d'Entreprise, les délégués syndicaux et tout le personnel d'INGERSOLL-RAND vous remercient de votre soutien, à la fois moral, technique et financier que vous nous avez apporté depuis l'annonce du projet de fermeture de notre site de Sin-le-Noble, où 70 personnes vont se retrouver, dans quelques mois, sans emploi, suite à une décision boursière de délocaliser notre site de production vers Seattle, malgré les bénéfices et un carnet de commandes de plus de 40 % par rapport à 2009.*

Le personnel vous remercie également de votre soutien et aide, via la tente et surtout le chauffage durant ces 17 derniers jours de combat passés sur le site, jour et nuit, pour négocier notre PSE et notre prime extra légale.

Pour rappel, la direction nous proposait initialement 5 000 € en prime fixe et 1 000 € par année d'ancienneté.

Aujourd'hui, après ce long combat, c'est 22 000 € fixes et 1 925 € par année d'ancienneté qui ont été obtenus, 50 % des journées de grève seront payés, l'assurance qu'aucun salarié ne sera licencié avant le 15 mai 2011 et l'engagement de rechercher un éventuel repreneur du site par le BPI.

Merci pour l'aide financière qui nous a permis d'acheter des victuailles, à la Municipalité, au Parti Socialiste, au Parti Communiste, ainsi qu'à Messieurs Entem et Cordonnier.

Aujourd'hui, à quelques jours de Noël et de la nouvelle année, nous ferons un seul vœu, ce vœu serait que la direction d'INGERSOLL-RAND retourne la vapeur et décide de ne plus fermer le site de Sin-le-Noble, mais ce n'est qu'un vœu.

Pour conclure, le personnel d'INGERSOLL-RAND se joint à nous pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude.

REOUVERTURE DE LA SEANCE

M. LE MAIRE : Oui, Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je connais bien cette maison pour l'avoir utilisée et surtout son matériel, au fond de la mine.

Cela a été aussi le siège des élèves cadres supérieurs des Charbonnages et nous étions prêts, mes collègues, de voter à l'unanimité, mais comme on ne fait mention que de la « majorité municipale », du Parti Socialiste et du Parti Communiste, il m'est bien difficile de voter sur cette motion.

M. LE MAIRE : Guillaume ?

M. KRZYKALA : Jean-Michel, si tu permets, il est vrai que nous avons mis dans la motion, les élus, mais nous pouvons vous rajouter, cela ne me dérange pas.

Et nous ne faisons pas mention, dans cette motion, du Parti Communiste et du Parti Socialiste. Maintenant, à titre individuel, si vous voulez...

Mais sur cette motion, je ne vois pas le nom Parti Communiste et Parti Socialiste.

Simplement, tu as raison sur les élus de la majorité municipale, là oui, car en fait, les deux groupes se sont mis d'accord pour cette motion et je ne savais pas si votre groupe participerait ou pas.

Je préfère la lire, et après vous prendrez position, bien sûr, merci.

M. LE MAIRE : Effectivement, tu la lis et si les élus de l'opposition souhaitent, dans sa globalité ou partiellement, voter en faveur de cette mesure, bien sûr, nous rajouterons les élus du Conseil Municipal.

Guillaume ?

M. KRZYKALA : Motion de soutien aux salariés d'INGERSOLL-RAND.

Comme vous avez pu tous le lire sur le fronton de l'hôtel de ville, la ville de Sin-le-Noble soutient les salariés d'INGERSOLL-RAND.

Les salariés de cette entreprise viennent d'obtenir une prime supra légale de 22 000 € par salarié et 1 925 € par année d'ancienneté.

Cependant, les habitants de Sin-le-Noble et en particulier les élus de la majorité municipale sont choqués des arguments avancés par la direction de cette entreprise pour fermer le site de Sin-le-Noble « pas assez rentable, il faut rationaliser l'activité pour concentrer l'outil de travail en rassurant les actionnaires en leur garantissant 15 % de profit au lieu de 9 % actuellement ».

Comment ne pas être choqué par ce discours libéral que prône, non seulement le patronat américain, mais aussi le patronat français, avec comme courroie de transmission le gouvernement et ses soi-disant réformes, qui ne servent qu'à enrichir les actionnaires et les spéculateurs en tous genres.

Les différentes luttes contre le projet des retraites et pour le maintien de l'emploi, comme chez SIAC à Aubry, Arbel Fauvet Rail, l'Imprimerie Nationale, Renault Douai et tant d'autres..., encore ce matin j'étais avec des salariés de Saint-Gobain qui luttent aussi pour avoir des embauches.

Le Douaisis est vraiment touché.

Cette volonté témoigne d'une volonté de se battre pour se faire respecter et faire pour que le Douaisis ne soit pas entièrement sinistré.

Pour nous, hommes et femmes politiques de gauche, nous soutiendrons et apporterons l'aide nécessaire aux salariés victimes de cette politique ultralibérale.

Je terminerai par cette citation d'Albert Camus « j'ai compris qu'il ne suffisait pas de dénoncer l'injustice, il fallait donner sa vie pour la combattre ».

M. LE MAIRE : Merci Guillaume.
Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Il faut le remanier, je veux dire, pas un petit peu.

M. LE MAIRE : Evidemment, cette motion s'adresse aux salariés d'INGERSOLL-RAND, à la politique menée par les actionnaires, par la direction d'INGERSOLL-RAND, mais également et, là aussi, contre le manque de contre pouvoir de la part du gouvernement qui laisse fuir cette activité et, là aussi, aujourd'hui nous ne parlons que du site de Sin-le-Noble INGERSOLL-RAND, mais il y a d'autres sites en France d'INGERSOLL-RAND.

Et nous sommes plusieurs à penser que c'est l'un des premiers sites qui subit cette délocalisation.

Je pense que la motion de Guillaume est conforme à une réalité, mais rien ne vous empêche, Jean-Michel, au groupe de l'opposition, de présenter une motion qui convient mieux.

M. CHOTIN : Oui, c'est ce que nous étions en train de dire, nous sommes pour cette motion, mais nous ne participerons pas au vote.

M. LE MAIRE : Très bien Jean-Michel, merci.
Roger ?

M. MARIE : Je voudrais juste dire un mot, brièvement, enfin de la part de Lutte Ouvrière quand même.

Cette motion, je vais la voter telle qu'elle, bien entendu, elle correspond tout à fait à ce que les travailleurs ont décidé en majorité, quand ils ont décidé d'accepter le protocole de fin de conflit et les primes que versera l'entreprise, et le fait qu'il n'y aura pas de licenciement avant la fin du mois de mai...

Nous n'allons pas aller au-delà de ce que les travailleurs ont d'ores et déjà décidé, c'est donc conforme, je le voterai.

C'est quand même pour exprimer des regrets.

La situation n'est quand même pas, même à INGERSOLL-RAND, satisfaisante. Enfin, tout le monde en est bien conscient, pour deux raisons.

D'abord, l'argent qui est versé et il sera versé en fonction de l'ancienneté, et vous avez bien vu, d'ailleurs, qu'un certain nombre de jeunes travailleurs de l'entreprise, cela ne leur plaisait pas vraiment, car ils touchent moins que les autres, évidemment.

Et je pense que les jeunes ont autant besoin d'argent que les autres, pour tenir, face aux années qui se préparent. D'ailleurs ils en ont peut-être plus à tenir.

Ce serait juste que l'entreprise donne les mêmes sommes à tous, et la somme qui me paraissait la plus juste est celle que les travailleurs réclamaient au début de la lutte.

Là, ils ont été obligés d'en rabattre, car c'est difficile de tenir longtemps, mais il se trouve que cela aurait été quand même mieux, c'est un premier regret.

Le deuxième, c'est quand même pour dire que nous sommes quand même indignés, car INGERSOLL-RAND, vous comprenez, ils sont en train de nous faire du cinéma pour accorder 25 000 € - 30 000 € et puis pas plus, etc., mais regardez les profits qu'ils ont faits depuis des années, partout, comme s'ils n'avaient pas pu payer beaucoup plus que cela !

Indépendamment du fait que l'entreprise redémarre, ce que nous souhaitons tous, et qu'il y ait un repreneur, mais l'argent, les bénéfices, les profits que les actionnaires d'INGERSOLL-RAND ont accumulés pendant des années, là, ils devraient servir à quelque chose, vous comprenez.

Ils pourraient servir, justement, à indemniser les travailleurs. Or, ce n'est pas ce qui se fait.

Voilà c'est tout !

Sinon, bien entendu je voterai cette motion.

M. LE MAIRE : Merci Roger.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote sur cette motion, en sachant qu'il y aura moins quatre ou moins cinq voix. Ce n'est pas une abstention, ils ne participent pas au vote.

Trente-deux moins cinq.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité des 27 votants.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIV.2 - Motion pour s'émouvoir de la fermeture du Consulat d'Italie à Lille

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la seconde motion, nous sommes sur les motions.

Et cette seconde motion concerne la fermeture du Consulat d'Italie à Lille.

M. CAMPISANO : Motion contre la fermeture du Consulat d'Italie à Lille, je ferai quelques propos juste après la lecture, concernant ce qui s'est passé aujourd'hui en Italie, qui n'arrange pas les affaires.

Motion contre la fermeture du Consulat d'Italie de Lille.

Le gouvernement italien a annoncé la fermeture de nombreuses représentations consulaires en Europe, dont le Consulat d'Italie de Lille situé au 2, rue d'Isly.

Cette fermeture, si elle devait avoir lieu, ne serait pas sans créer de sérieux problèmes pour tous les ressortissants italiens du Nord-Pas de Calais, de l'Aisne et de la Somme.

En effet, les nombreux services rendus et mis à disposition des ressortissants italiens seraient tout simplement transférés à Paris et gérés à distance par le Consulat Général de Paris.

Actuellement, le Consulat de Lille traite environ 35 000 dossiers pour les 30 000 ressortissants italiens qui résident dans les 4 départements, par exemple les cartes d'identité, les passeports, la double nationalité, la nationalité, les inscriptions sur les listes électorales, l'état civil, la transcription d'actes et les actes notariés, etc.

Le Consulat d'Italie de Lille n'est pas uniquement un service public pour ses ressortissants, mais participe activement, avec toutes les institutions françaises, au rayonnement culturel de la région par le cours de langue italienne et par les spectacles que nous faisons.

Le Conseil des Italiens de l'Étranger et de la Circonscription Consulaire de Lille, élu au suffrage universel, s'est impliqué activement pour empêcher cette fermeture, avec l'aide de toutes les associations italiennes et franco-italiennes, avec les services juridiques d'assistance sociale de la communauté italienne (INCA, ITAL, ACLI, qui sont des organismes sur la région), des missions catholiques italiennes, des comités de langue et de culture italienne et des comités d'actions sociales qui s'appellent COLCIT et AITAS.

De nombreux élus français ont apporté leur soutien à toutes ces manifestations, en faveur du maintien du Consulat d'Italie à Lille.

Le gouvernement italien invoque un contexte budgétaire particulièrement difficile et se dit contraint de réformer l'organisation de son réseau à l'étranger.

Il se dit très conscient des attentes des ressortissants et met en avant la possibilité de mutualiser une partie des services administratifs avec la France, conformément aux décisions prises lors du sommet franco-italien de Nice en 2007, dans ce cadre, et dans la

mesure du possible, des solutions alternatives devraient être mises en place pour continuer à assurer les services rendus à la communauté italienne dans les 4 départements.

Et comme solution alternative, le gouvernement italien a décidé la fermeture définitive du Consulat d'Italie, d'abord repoussée au 30 juin 2012 quant à la décision et subitement décidée, définitivement, sans aucune concertation, au 30 juin 2011.

Le Ministère des Affaires Etrangères avait transmis l'assurance que toute décision définitive concernant le Consulat d'Italie aurait été prise en juin 2012, car celui-ci faisait partie d'un nombre restreint de consulats ou le ministère avait procédé à un important investissement, pour y réaliser une expérimentation de nouvelles procédures administratives, c'est-à-dire avec l'apport d'ordinateurs, d'Internet et de toute une installation particulière.

Or, le ministère qui a bien procédé, entre temps, aux investissements en nouvelles machines et en formation du personnel, n'en tient plus compte et maintient sa fermeture du Consulat d'Italie de Lille pour le 30 juin 2011.

Cela plonge dans la consternation et dans le désarroi tous les citoyens italiens, tout le personnel consulaire et toutes les familles et amis de l'Italie, du Nord de la France.

Il ne nous est pas permis de baisser les bras et d'accepter cette fermeture, et le combat doit se poursuivre pour le maintien du Consulat d'Italie dans cette importante région de France.

La communauté italienne, dont la présence dans la région du Nord-Pas de Calais, Aisne et Somme remonte au début du siècle dernier, ne mérite pas d'être traitée de la sorte de la part du gouvernement italien.

Les émigrés italiens, en quittant leur territoire national, ont permis de faire chuter le taux de chômage en Italie et ont également contribué, de ce fait, au fulgurant développement économique de l'Italie.

En 2003 survenaient les premières fermetures des représentations consulaires, pour soi-disant des raisons économiques, telles que celles de Dunkerque et de Douai. Et cela obligeait déjà les ressortissants italiens à se rendre au Consulat d'Italie à Lille, pour le moindre document ou service, créant déjà le point de départ du désarroi.

Le 22 novembre 2010, les organisations italiennes ont envahi et occupé pacifiquement le Consulat d'Italie de Lille, avec la participation de la communauté italienne.

Cette initiative suivait celle du 16 février 2010 et également celle du 13 novembre 2010, pour laquelle la Députée Laura Garavini, qui avait fait le déplacement à Lille, a demandé au Ministre des Affaires Etrangères la suspension des actions de fermeture et de reconsidérer les décisions futures de la fermeture.

Suite à ces initiatives pacifiques, la Commission des Affaires Etrangères du Sénat italien, sur proposition du Sénateur de la République italienne, Claudio Micheloni, vient d'approuver la réalisation d'une enquête, pour obtenir des éléments concrets d'évaluation sur l'organisation du réseau consulaire et diplomatique et sur l'utilisation des ressources humaines et budgétaires.

Cette proposition a été votée au Sénat, mais n'invalidé en rien, pour le moment, la date de fermeture au 30 juin 2011.

C'est pour toutes ces raisons évoquées que cette motion vous est présentée, pour que le Consulat d'Italie de Lille ne soit pas fermé et que son maintien à Lille soit confirmé, même dans d'autres lieux.

Alors quelques explications avec cette motion, c'est que le Consulat d'Italie, actuellement 2, rue d'Isly est une habitation de maître. Cette immense bâtisse, dont les plafonds sont à 8 m de haut, coûte actuellement 8 000 € de loyer par mois.

Le budget qui est nécessaire pour tenir le Consulat d'Italie, actuellement, est de 300 000 € par an, dont 210 000 € pour le personnel. Le personnel, lui, du Consulat, ne serait pas licencié, il serait uniquement déplacé, donc le problème est toujours le même.

Les 90 000 € représentent les 8 000 € par mois multiplié par 12 mois (vous l'auriez compris), qui arrivent à 96 000 €.

Nous avons demandé, comme a fait le consulat du Portugal, de déplacer les locaux dans un endroit où nous paierions nettement moins, 4 fois moins, les loyers.

Le consulat du Portugal paye actuellement 2 000 € par mois et se trouve au Nouveau Siècle à Lille, où les ressortissants portugais peuvent se rendre plus facilement.

On avait fermé Douai pour 3 000 € de loyer par an, on a fermé le Vice Consulat de Dunkerque pour 3 000 € par an. A l'époque, déjà, on disait que c'était restriction, mais on a ouvert le Consulat d'Italie à la Guadeloupe, à la Martinique, à Tahiti, à Mayotte, à des endroits où les Italiens ne sont pas du tout représentés, mais le tourisme italien, oui. On a préféré le tourisme au social, évidemment, et les travailleurs immigrés qui étaient ici plus de 74 000 dans les années 60, sans compter les familles italiennes et les enfants doubles nationaux, etc. Les personnes les plus âgées sont-elles actuellement décédées ? Elles ont beaucoup de mal, pour ceux et celles qui ont plus de 70 ans, à se déplacer à Lille.

Se déplacer à Paris, c'est une catastrophe.

En mémoire de tous ceux qui sont morts à la mine, tous ceux qui sont morts dans la sidérurgie et métallurgie, dans le textile, tous ceux qui ont travaillé dans le bâtiment, la communauté italienne a travaillé et a favorisé aussi l'essor du Nord-Pas de Calais, si ce n'est de toute la France entière, en participant.

Nous n'avons rien volé en Italie, nous avons laissé la place, car les Italiens, dans le monde, sont plus de 60 millions et ont laissé l'Italie libre de tout chômeur dans les années après guerre. C'est pour cela que l'Italie a eu son essor.

Actuellement, on traite la communauté italienne et on nous traite, également, comme si de rien n'était.

Nous avons espéré, en cette date du 14 décembre, aujourd'hui, il y avait deux motions de censure qui avaient été déposées : une au Sénat et une au Parlement. Malheureusement, pour la communauté italienne, cela aurait pu retarder.

Monsieur Berlusconi a été reconduit à trois voix près dans les deux chambres, bizarrement. Mais c'est reparti, ce qui veut dire que pour nous, le Conseil d'Italie, ça semble « cuit ». Si ce n'est que les élus sont venus au Consulat avec leurs écharpes, à l'intérieur du Consulat.

Nous avons manifesté pacifiquement, nous n'avons pas pris en otage qui que ce soit, évidemment. Mais les deux intervenants, qui sont une députée du Parti Démocratique, donc l'ancien Parti Socialiste italien et un Sénateur du Parti Communiste italien, sont intervenus et ont réussi à faire déplacer la date d'échéance, mais rien n'est fait tant que nous n'avons pas l'assurance.

Voilà, c'était pour vous donner un petit peu la situation actuelle de la communauté italienne.

M. LE MAIRE : Merci Vincent.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette motion ?

Je vous demanderai de voter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Oui, Maurice ?

M. WANNPAIN : Comme Marina, je voudrais remercier le service technique des sports, pour avoir accueilli le téléthon, où les coureurs à vélo, sous la neige, ont parcouru 240 km, et remercier Monsieur le Maire, aussi, qui était souffrant à ce moment.

Je vous remercie d'avoir accueilli le téléthon à Sin-le-Noble, qui n'a pas ramassé ce qu'il devait ramasser, qui a perdu un peu par rapport à l'année dernière, mais le téléthon ça devrait être d'une utilité publique, car aujourd'hui, il y a beaucoup de jeunes qui souffrent.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Merci Maurice.

Nous renouvelons l'année prochaine, Maurice ?

M. WANNEPAIN : Comme nous avons discuté avec les services techniques et puis avec le représentant, ici, nous souhaitons faire un téléthon spécifique Sin-le-Noble, si c'est possible.

M. LE MAIRE : C'est à monter.
Tu proposes et puis nous en discuterons en Bureau.

M. WANNEPAIN : Disons, la proposition ce serait que ça vienne des associations sportives et des écoles, aussi, que cela ne vienne que d'une association.

M. LE MAIRE : Ça demande beaucoup d'énergie, énormément.
Bien Maurice.

M. WANNEPAIN : Pour votre information, le téléthon, qui est parti de Sin-le-Noble, c'est un téléthon qui est dans toute la France, ce sont les électriciens gaziers qui roulent à vélo et ici, cette année et l'année dernière, le Vélo Club de Sin-le-Noble s'était associé au téléthon.
C'est pour cela que j'avais demandé à Monsieur le Maire de faire un départ de Sin-le-Noble, pour mettre en valeur le Cyclo de Sin-le-Noble, les Randonneurs (merci Guillaume).

M. LE MAIRE : Merci Maurice.
Une information Josyane, sur un projet de convention avec la CAF, sur les logements indécents.

Mme BRIDOUX : Dans un souci de transparence, dans un souci, aussi, d'informer le Conseil municipal avant que les conventions ne vous arrivent dans votre dossier et que vous n'ayez plus qu'à les voter j'ai demandé à Monsieur le Maire de faire cette information en amont.

Nous sommes sollicités par la Caisse d'Allocations Familiales pour un partenariat dans le domaine du logement décent.

Comment se fait-il que nous soyons sollicités ?

Je dirais qu'à l'image de ce qui se fait pour éviter les expulsions, nous travaillons en amont sur les impayés et la CAF y participe.

La personne de la CAF s'est dit que tout compte fait, pour compléter le travail qui est fait sur l'insalubrité, nous pourrions très bien, en amont, travailler sur le logement non décent.

C'est beaucoup plus compliqué, car d'ailleurs il y a peu de moyens, par exemple, de contraindre un bailleur à faire des travaux. Par contre lorsqu'il y a le décret d'insalubrité, bien sûr, là, c'est clair et net.

Il y a la difficulté de repérer les logements non décents, il y a la difficulté de faire faire les travaux quand cela est nécessaire et il y a aussi, surtout, que le logement non décent, très vite aboutit à un logement insalubre.

Ce partenariat CAF - ville de Sin-le-Noble consisterait à mieux repérer, à la fois les logements non décents, mais aussi à aider les personnes, car elles peuvent avoir, qu'elles soient propriétaires occupants ou bailleurs qui louent ces logements, des aides, notamment de l'ANAH, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Sauf que nous avons appris, hier, à la réunion de la CAD, que l'enveloppe..., qui l'eu crû (puisque ce sont des crédits d'Etat) va diminuer et il va être extrêmement difficile, pour un bailleur qui loue des maisons, de pouvoir continuer à obtenir ces dites subventions.

Néanmoins, si ça peut débloquent des situations, si nous pouvons éviter qu'un logement soit insalubre. Quand il y a le décret d'insalubrité, il est soit remédiable soit irrémédiable, nous n'avons plus qu'à faire démolir la maison.

Je dois dire que nous arrivons à des situations terribles.

En même temps, nous sommes aussi en partenariat avec l'ADIL. L'ADIL c'est une agence d'information de l'habitat qui se situe à Douai et qui offre gratuitement des renseignements juridiques.

Le Service Logement, bien sûr, est à votre disposition pour tous les renseignements dans ce domaine, mais je tenais à en informer le Conseil Municipal ; la convention n'est pas

prête au mot près, à l'article près, donc nous ne vous la présenterons pas dans son détail. Mais je souhaitais qu'avant de vous la présenter, sans doute dans un prochain Conseil Municipal, vous en parler, car je pense que c'est quelque chose d'important, même si c'est difficile, même si ce n'est pas facile d'obtenir des subventions.

La CAF, bien évidemment, peut suspendre l'Allocation Logement, ce n'est pas ce que nous souhaitons, car alors, là, les locataires vont être dans une situation dramatique et nous les retrouverons par ailleurs. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, ce moyen coercitif, mais je pense qu'en nous mettant à plusieurs partenaires autour d'une table, nous pourrions réussir à sauver des situations, et surtout à ce que les personnes vivent dans des conditions convenables.

M. LE MAIRE : Merci Josyane.

C'est un travail qui sera fait en collaboration avec la CAF et l'ADIL.

Il est vrai que c'est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur.

Les locataires se plaignent de plus en plus, que ce soit en centre-ville ou en immeuble collectif, d'ailleurs.

Mme BRIDOUX : Je signale aussi que dans ce travail, je suis accompagné de Guillaume Krzykala, qui est délégué à la lutte contre l'habitat insalubre.

M. LE MAIRE : Bien.

Fatima, une autre information, sur notamment la formation qui s'est déroulée à la Maison Colette pour les associations ?

Mme HADJ ABDELKADER : Bonsoir à tous.

Une formation, destinée aux associations, s'est déroulée à la Maison Colette du 14 octobre au 09 décembre, qui permettait aux associations en 6 modules, d'appréhender les rouages de la vie associative.

Cette formation s'est très bien passée et les associations ont répondu présentes, c'est très bien. Je pense que nous allons devoir renouveler l'opération.

Et la signature de la convention a eu lieu le vendredi 10 décembre à la Maison Colette, en présence du Directeur de la MJC de Douai, Monsieur le Maire, le Président.

C'est une formation qui a obtenu des subventions par la Jeunesse et Sport ainsi qu'une participation de la ville.

Je pense que nous allons renouveler l'opération.

M. LE MAIRE : Effectivement, un très bon ressenti.

C'était une très belle opération, elle est appréciée de la part des stagiaires qui ont pris d'ailleurs sur leur temps professionnel, puisque c'était à la journée ou à la demi-journée.

Mme HADJ ABDELKADER : Et elle aboutira à un diplôme CFG, Certificat de Formation à la Gestion Associative.

M. LE MAIRE : Merci Fatima.

Là, ce que je vous propose, c'est une information qui concerne le local des Harley Davidson.

C'est suite à un article dans l'Observateur du Douaisis qui fait part des états d'âme de l'association ; sur la récupération de ce local qui était à l'origine de 130 m² et qui, aujourd'hui, ne fait plus qu'entre 20 et 30 m², puisque les deux tiers ont été attribués au Restaurant du Cœur, pour assurer un bon fonctionnement.

Cette association considère que la récupération de ce local est due à une situation politique et pas forcément d'intérêt général.

Nous les voyons tous en photo à l'écran (projection)

Cet article fait suite à une rencontre que nous avons eue, Fatima et moi, et le Président des Harley Davidson, qui s'est déroulée le 1^{er} octobre 2010.

Nous l'avons rencontré, nous avons discuté, nous l'avons écouté.

Notre intention était, effectivement, de lui proposer d'autres locaux plus adéquats par rapport à l'activité qui s'y déroulait, tout simplement. Puisqu'à entendre le Président, Monsieur Patrice Sinoquet, il n'y avait pas grand-chose à l'intérieur, c'était simplement

des rencontres et parfois, comme il dit, « ils finissaient un peu tard », nous allons le dire comme ça.

Rien n'empêchait cette association d'utiliser des locaux beaucoup plus adaptés, pour faire des assemblées générales, des réunions, y compris pour boire un coup. On fait des réceptions et des cocktails ou des pots de l'amitié dans différents bâtiments de la commune.

Et puis les jours passent et j'ai été intrigué par des allers et venues de camionnettes, donc je m'y suis rendu dans ce local, puisque je rappelle que je suis Maire de la commune et que c'est un local de la commune qui est mis à disposition d'une association, et sans convention.

Je suis rentré et voilà ce que j'ai découvert, et donc cela, ce sont des photos qui ont été prises le 25 octobre et l'article date du 10 novembre 2010.

Vous voyez effectivement, en haut à gauche, voilà ce qu'on y trouve dans ce local, que des bouteilles, que des bouteilles, que des bouteilles, que des bouteilles !!!

Un congélateur que vous voyez là, et il a été ouvert, avec des denrées alimentaires en état de moisissure très avancée.

Je considère, aujourd'hui, que cette association s'est moquée de moi, elle s'est franchement moquée de moi !

C'est un local de la commune, il y a un besoin essentiel qui est d'intérêt général, qui concerne les Restos du Cœur, il y a 20 % d'augmentation d'usagers cette année.

Je rappelle cette manifestation de l'association.

Ils ont des choses à dire, soit, qui datent du 10 novembre.

Ces photos ont été prises le 25 octobre et nous les avons rencontrés le 1^{er} octobre avec Fatima.

Je considère que ce n'est pas admissible, nous ne pouvons pas admettre qu'un local de la ville puisse être mis à la disposition d'une association, pour en faire ce que nous voyons à l'écran. Je ne peux pas l'admettre !

Celle ou celui de l'association qui considère que je suis en tort n'a qu'à porter plainte !

Je peux vous assurer que j'ai été très fâché en voyant cela.

Entre les propos entendus et la réalité...

Je voulais simplement établir la vérité, entre ce qui est paru dans l'article, mais je ne remets pas en cause la partie journalistique. Le journaliste a écouté cette association, a fait part des revendications de cette association, mais voilà, la réalité est là et elle est vraie tout simplement.

Ce que je suggère, c'est que celles et ceux qui soutiennent les propos de cette association, effectivement, aillent un peu plus dans le détail avant de soutenir ce genre d'activité.

Avant de conclure et de vous inviter à prendre le pot de l'amitié, élus, participants et public, simplement une information.

Je ferai le point sur l'avancement du projet ANRU à la prochaine session du Conseil Municipal.

Sur l'EcoQuartier du Raquet, il y a un programme de 20 maisons qui est prévu juste en face du lycée, à la place de la ferme Liévin qui va être abattue très prochainement. Cela va se faire en deux phases avec une première livraison en juillet 2011.

12 maisons en juillet 2011, pour les militaires, ça concerne les militaires.

Ca va très vite, ce sont des maisons qui sont pratiquement préfabriquées et qu'ils vont monter sur place, c'est un style de maison en bois en kit et en BBC. Ce sera du BBC.

Je tenais à le dire, car le permis de construire va être déposé avant la fin de l'année et il sera instruit très rapidement.

Une première phase ; 12 maisons livrées en juillet 2011 et ensuite une douzaine de maisons, le reste, pratiquement entre six mois et un an après.

C'était important de sauter sur cette opportunité, il ne fallait pas la rater, d'où l'urgence.

Concernant le programme de logements de la rue de la Houlette, je n'ai pas eu l'occasion de vous informer, mais la garantie d'emprunt a été signée en novembre, ce qui veut dire que le programme de logements, 19 logements, dont 5 PLAI T4, devrait démarrer courant 2011.

Le permis de construire a été déposé, validé, il n'y a plus qu'à construire. Et là, par contre, je n'ai pas la date exacte du début des travaux.

Mme BRIDOUX : Et nous ferons une réunion d'information de la population concernée.

M. LE MAIRE : Exact.

Dès l'instant où nous avons des certitudes sur les dates, les échéances, nous ferons une réunion publique pour les riverains de ce quartier.

Écoutez, merci de votre attention.

Je vous invite à prendre le pot de l'amitié et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures 30
